

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs rancos.)

OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860	HAUT ^e DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
Février 1	709,4	707,2	705,5	705,3	— 1,7	+ 4,5	0,0

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS*, au bas de l'Escalier-du-Marché, 28, à Lausanne. — Le *NOUVELLISTE* paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

LAUSANNE, 10 Février.**Bulletin de l'Extérieur.**

Nous croyons devoir reproduire le projet d'arrangement soumis par le gouvernement anglais au gouvernement français pour le règlement de la question italienne. L'exposé que lord John Russell a fait à la chambre des communes des quatre points compris dans le programme est conforme dans son ensemble à l'analyse qui en est déjà connue. Les voici :

1^e La France et l'Autriche n'interviendront pas en Italie sans l'agrément des grandes puissances; 2^e la France, après le règlement des affaires italiennes, retirera ses troupes de Rome et du reste de l'Italie; 3^e aucune intervention n'aura lieu en Vénétie, aucune proposition relative au gouvernement de la Vénétie ne sera faite par aucun gouvernement européen; 4^e le Piémont ne pourra envoyer des troupes dans l'Italie centrale qu'après un nouveau vote de ces provinces et la déclaration catégorique des vœux populaires. Si l'annexion avec le Piémont est réellement désirée, les restrictions que s'impose actuellement le Piémont cesseront, et le Piémont sera libre alors d'envoyer des troupes dans l'Italie centrale.

La France aurait donné son adhésion à trois de ces quatre points, mais elle aurait fait quelques réserves, notamment sur l'époque et le moment de l'exécution. Le quatrième point, celui qui concerne les nouvelles élections de l'Italie centrale, serait encore soumis à l'examen de la France. Quant aux dispositions de l'Autriche, le gouvernement anglais n'avait reçu jusqu'à présent aucune communication officielle. Toutefois le comte de Rechberg, par une

dépêche arrivée le jour même où ont eu lieu ces explications, aurait informé le cabinet anglais qu'il ne pouvait accepter aucune des conditions proposées sans avoir pris les ordres de l'empereur. En attendant, le comte de Rechberg croyait pouvoir assurer que l'Autriche n'était pas disposée à reconnaître les faits accomplis ou en voie de s'accomplir dans l'Italie centrale. L'Autriche n'aurait de parti pris, quant à présent, que sur deux points : Elle n'enverra point de troupes en Italie ; elle se bornera strictement à défendre son territoire. Il résulte en outre des explications données par lord John Russell que le projet d'arrangement soumis à la France aurait également été communiqué par le cabinet de Londres aux cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Il en résulte aussi que la Prusse aurait déjà donné son adhésion à cet arrangement. Quant à la Russie, sa réponse est encore attendue.

Voici l'analyse de la discussion qui a eu lieu mardi dans la Chambre des lords sur la question de l'annexion à la France de la Savoie et de Nice :

Le marquis de Normanby propose qu'une humble adresse soit remise à la reine et conçue dans ce sens : « La chambre, informée que le gouvernement de S. M. est opposé à l'annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France, remercie S. M. d'avoir exprimé cette opinion au gouvernement français, et la chambre prie S. M. de recommander à son gouvernement d'employer tous ses efforts afin d'empêcher cette annexion. » — Le noble lord ajoute que son seul but, en présentant sa motion, est de faire constater que l'annexion serait dangereuse pour la Savoie et contraire aux intérêts français.

Lord Granville répond en ces termes : Le gouvernement de la reine a reçu l'assurance formelle que le gouvernement français n'a pas, quant à présent, l'intention d'effectuer l'annexion de la Savoie ; cependant le comte Walewski n'avait pas dissimulé que cette mesure avait été l'objet de pourparlers avant la guerre d'Italie, parce qu'elle pouvait se réaliser dans certaines éventualités,

mais que ces éventualités ne s'étant pas accomplies, la question n'était pas, pour le moment, l'objet de l'attention du gouvernement français.

Le comte de Cavour, en réponse à la question qui lui fut adressée directement par le gouvernement anglais, a d'ailleurs déclaré qu'aucun engagement, quel qu'il fût, n'existe entre le Piémont et la France au sujet de l'annexion de la Savoie, et que le Piémont n'avait aucunement l'intention de vendre, de céder, non plus que d'échanger la Savoie.

Mais aussitôt que le gouvernement de la reine eut connaissance du bruit que l'annexion de la Savoie pouvait devenir possible, il s'est empressé de faire part à la France de ses intentions à ce sujet. Le gouvernement de la reine aurait, du reste, manqué à son devoir s'il n'avait pas communiqué à la France toutes les objections que l'annexion aurait rencontrée de la part des cabinets européens. Sans doute, la France pouvait croire que la création d'un puissant royaume d'Italie sur sa frontière donnait à la question d'annexion de la Savoie une actualité réelle, mais, dans les circonstances présentes, il n'y a aucune nécessité de procéder à un arrangement de ce genre.

Lord Granville, en terminant, manifeste l'espoir que le marquis de Normanby retirera sa motion.

Le comte Grey estime que les assurances données par le gouvernement français ne sont pas satisfaisantes en présence du langage actuellement tenu par les journaux français. Rien, ajoute le comte Grey, ne serait plus préjudiciable à la paix européenne qu'une telle annexion, bien que, personnellement, je ne prétende pas engager l'Angleterre à s'y opposer par les armes. J'espère du reste, que l'Angleterre fera tous ses efforts pour empêcher l'annexion, et je regrette profondément que, lors des dernières négociations avec la France au sujet du traité de commerce, le gouvernement de la reine n'ait pas profité de l'occasion pour obtenir de l'empereur des Français un désaveu formel de ses prétendues intentions à cet égard.

Lord Shaftesbury. L'Angleterre devrait protester dans les termes les plus vifs contre toute extension du territoire français du côté de l'Italie. Si un traité secret a été réellement passé entre la France et le Piémont avant la guerre au sujet de l'annexion de la Savoie et de Nice, la Chambre ne saurait trouver d'expressions assez fortes

tenter l'ascension.

— C'est difficile. Mais je vous suis, répondit René. Je veux partager votre imprudence.

Les deux jeunes gens n'hésitèrent pas une minute et s'élançèrent, se tenant par la main pour mieux gravir la roche abrupte. L'escalade n'était pas sans danger. A chaque instant les pierres s'éboulaient sous les pieds des hardis voyageurs, et il ne fallait qu'un faux pas pour que l'un d'eux fût entraîné dans l'éboulement. Ils se retenaient, avec des peines infinies, aux plantes qui croissaient à regret dans les crevasses du roc. Souvent ces plantes se détachaient sous l'effort qu'ils faisaient pour y demeurer suspendus, et ils se trouvaient quelques secondes, sans point d'appui, entre terre et ciel, pris de vertige, et seraient tombés sans une force extraordinaire de volonté.

Vers le milieu de la route, ils s'arrêtèrent pour reprendre haleine, et, jetant un regard au-dessous d'eux, ils purent embrasser d'un seul coup d'œil la distance qu'ils venaient de parcourir. Ils reconnaissent avec plaisir que le plus difficile était fait, et qu'à mesure qu'on approchait du sommet de la montagne l'accès en devenait moins périlleux. La route semblait tracée et ce n'était plus qu'une affaire de quelques minutes.

— Je ne vous le cacherai pas, mon ami, dit alors Edouard, dont la nature poétique reprenait toujours le dessus, en approchant du sommet de ce roc, le cœur me bat avec une violence extraordinaire, l'émotion me

Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.

9

LES DOUZE DANSEUSES

DU CHATEAU DE LAMOLE

V.

(Suite).

Après trois heures de route, on s'engagea dans un petit chemin, entre des rochers élevés, gorge sinuose qui ressemblent assez à un défilé des Apennins. Vers le milieu de ce dédale, Fleury s'arrêta.

— Messieurs, dit-il aux deux jeunes gens, vous voudrez bien descendre ici de cheval. Je vais emmener les bêtes et vous m'attendrez. Personne ne passera. Ainsi vous serez parfaitement tranquille.

— Aurons-nous longtemps à attendre ? demanda René.

— Je n'en sais rien moi-même, peut-être un quart-d'heure, peut-être plusieurs heures.

— Diable ! ce n'est pas gai. Et pourquoi cette station ?

— Je ne puis vous le dire, monsieur, répondit Fleury. Mais soyez en paix. Votre ami et vous, vous êtes confié à moi. Il ne vous arrivera rien.

— Nous ne craignons rien nou plus, s'écria fièrement Edouard.

Fleury s'inclina et disparut bientôt.

Les jeunes gens se promenaient de long en large, en l'attendant. Mais au bout d'une demi-heure, il n'était pas revenu.

— M'est avis, dit Edouard, que nous sommes en quarantaine et réduits à attendre plusieurs heures, que notre ami veuille nous recevoir. Il devrait avoir cependant une autre antichambre que celle-ci.

— Oui, il nous traite d'un peu haut, fit remarquer René.

— Songez qu'il ne nous attend pas et ne peut nous deviner ici. Sans cela, il serait venu à notre rencontre et à cette heure nous serions chaudement installés dans son château.

Après avoir dit ces mots, Edouard, levant les yeux au ciel, se mit à examiner les rochers entre lesquels lui et son ami se trouvaient resserrés. Des deux côtés, c'étaient des pierres grises. Seulement les rochers de gauche étaient dénudés, tandis que ceux de droite se montraient au contraire couronnés de haies très-hautes et très-épaisses.

— Il ne semble, dit tout à coup Edouard, que si l'on pouvait grimper là-haut, on verrait un splendide panorama.

— Oui, mais on ne peut trop y arriver.

— Pourquoi ? Ce n'est pas impossible, et je veux

pour blâmer l'iniquité ainsi que l'immoralité d'un pareil traité qui serait un énorme attentat contre l'Europe civile.

Le duc de Newcastle blâme les violences de langage employées par le précédent orateur. Si la question, ajoute le noble duc, est laissée aux mains du gouvernement de la reine, il s'en occupera. Déjà il a fait, dans un esprit de conciliation, toutes les représentations nécessaires à la France et au Piémont au sujet de l'annexion de la Savoie et il continuera à agir dans le même esprit.

Lord Brougham fait observer que, si on s'en rapporte aux bruits répandus, des mesures doivent être prises pour obtenir que les populations se montrent favorables à l'annexion, et le noble lord demande où s'arrêtera cet appel aux nationalités.

Lord Derby espère que le conseil donné à l'empereur Napoléon sera écouté par lui et qu'on doit avoir de justes raisons de croire à un résultat satisfaisant en cette affaire.

Les difficultés que le dernier ministère anglais avait prévues quand il a adressé à la France des représentations modérées, mais fermes, se sont pleinement réalisées. Le comte Derby ne croit pas que l'adoption de la motion de lord Normanby puisse préjudicier aux bonnes relations avec la France. En tout cas, l'expression unanime de l'opinion de la Chambre dans cette affaire contribuera beaucoup à fortifier le gouvernement de la reine dans ses négociations avec la France. Le comte Derby s'élève d'ailleurs fortement contre la politique d'annexion de l'empereur Napoléon, qui aurait aujourd'hui besoin de prouver à l'Europe que la dernière guerre n'était inspirée par aucune idée d'ambition, et d'établir ainsi la confiance à l'égard de sa politique extérieure.

Lord Stratford de Redcliffe condamne également la politique d'annexion, et il dit que la conduite récente de la France excite la méfiance en Europe.

Le marquis de Normanby déclare, dans une courte réponse, que, se trouvant satisfait du résultat de la discussion qui vient d'avoir lieu, il croit pouvoir retirer sa motion.

The Morning-Post (organe de lord Palmerston) et *The Morning-Chronicle* (organe de l'ambassade française) contiennent l'un et l'autre des articles favorables à l'annexion de la Savoie à la France, mais ils en excluent le comté de Nice.

Des nouvelles venues des bords du Mincio semblent toujours comminatoires ; il est difficile de ne pas reconnaître qu'évidemment l'Autriche se prépare à la lutte ; aussi les armements du Piémont continuent-ils avec une grande activité. Des commandes considérables de draps pour l'armée, qui avait souffert par le manque d'uniformes pendant la dernière campagne, viennent d'être faites, ainsi que des commissions données en Belgique et en Angleterre pour des achats de fusils et de matériel d'artillerie.

Il a été arrêté que la Toscane et les provinces royales de l'Emilie procéderaient à un nouveau vote relativement à leurs vœux d'annexion au Piémont.

Des lettres de Naples, en date de lundi 6 février, annoncent que le ministère était toujours chancelant ; elles ajoutent qu'un mouvement révolutionnaire a éclaté à Acerra (15 kilomètres de Naples

coupe la voix et m'a donné un grand coup de fouet dans les jarrets.

— Eh mon Dieu, demanda René, non sans ironie, pourquoi ces battements de cœur, cette émotion ? Seriez-vous malade ?

— Quoi ! vous ne me comprenez pas ? Quoi ! vous ne présentez donc pas que nous allons découvrir tout à l'heure...

— Vous allez découvrir la mer, tout simplement. Un beau spectacle. Mais c'est tout. La mer, pas autre chose.

— En êtes-vous sûr ?

— J'ai dix fois dans ce pays-ci gravi des rochers de ce genre, et c'est toujours la mer que j'ai rencontrée après l'ascension.

— Ah !... Cette exclamtion sortie de son gosier, accompagnée d'un geste de dépit, Edouard se leva :

— En route ! s'écria-t-il. Et ils continuèrent à gravir.

Ils s'arrêtèrent tout à coup. Ils étaient arrivés devant les hautes broussailles qu'ils avaient aperçues d'en bas et qui formaient à la plate-forme sur laquelle ils se trouvaient une sorte de parapet très-nécessaire, car la montagne était taillée à pic de ce côté. En jetant un regard au-dessus de ces broussailles, ils furent frappés par le grandiose spectacle qui s'offrit à leurs yeux et ne purent retenir un cri mêlé d'admiration et d'effroi.

L'Océan était devant eux. Il semblait battre les

sur l'Agno) où des troupes ont été envoyées, et où l'état de siège a été proclamé.

Il était question de la formation d'un camp d'observation dans la Pouille.

Une ordonnance du gouverneur de la Vénétie fait connaître que les attentats dirigés contre les militaires, dans la Vénétie, le Mantouan et le Tyrol italien, seront dorénavant jugés par les conseils de guerre.

C'est dans la journée du 4 février que la ville de Tétouan, après un nouvel et désastreux échec essayé sous ses murs par les troupes marocaines, a ouvert ses portes aux Espagnols qui ont immédiatement occupé la place et les forts. La prise de Tétouan est le premier résultat important de cette campagne ouverte depuis trois mois, trois mois de lutte acharnée, de combats renouvelés presque tous les jours, et dans lesquels on a vu les officiers et les soldats montrer la même bravoure, la même constance et le même dévouement héroïque.

Si la chute de cette ville ne détermine pas l'empereur du Maroc à négocier et à demander la paix, on doit s'attendre que le maréchal O'Donnell, poursuivant le plan de ses opérations, va se porter avec toutes forces devant Tanger, et mettre le siège devant cette ville.

FRANCE

L'encyclique du pape a été lue dimanche dans la plupart des églises de Paris. Dans d'autres, le clergé s'est borné à faire connaître le mandement de l'archevêque ordonnant des prières en faveur du Saint-Père. Les partisans des idées gallicanes et de la suprématie des droits de l'Etat sur les droits de l'Eglise ont trouvé que, en cette circonstance, le gouvernement français avait fait preuve d'une grande déférence pour le pape, en ne faisant pas subir à l'encyclique l'examen, ou tout au moins l'enregistrement préalable du Conseil d'Etat. A leur point de vue, ils n'ont pas tort, d'autant plus que les ultramontains ne sauront pas gré au gouvernement de sa modération. Un peu de persécution leur eût plus davantage.

L'extrait ci-après d'une correspondance de Paris contient un programme intéressant des intentions du gouvernement français relativement aux complications qui pourraient encore survenir dans les parties des Etats romains restées soumises à l'autorité temporelle du Saint-Père :

« On assure que plusieurs évêques français, se trouvant récemment à Paris, ont désiré voir l'empereur, pour recevoir, s'il était possible, de la bouche même de Sa Majesté, quelques explications sur les projets ou les intentions de son gouvernement au sujet du pouvoir temporel du pape. Ils se proposaient aussi de faire entendre à l'empereur l'expression de leurs sentiments et de leurs inquiétudes.

pieds du rocher, qu'ils ne pouvaient pas voir. Cette immense nappe d'eau, grosse et soulevée, s'étendait dans l'infini et allait confondre avec l'horizon bleu ses vagues amoncelées. La mer semblait se balancer dans son lit et balancer avec elle les navires dont les voiles passaient au loin. Enfin, pour compléter ce panorama, le soleil dans tout son éclat brillait sur les flots dont il dorait la surface et dans lesquels il allait disparaître.

— Que c'est beau ! s'écrierent ensemble Edouard et René.

— Ah ! dit le premier en riant, je vous prends en flagrant délit d'admiration devant un spectacle de la nature.

— Il n'y en a guère qui ressemblent à celui-ci, répondit René.

— Je ne veux pas vous faire de la poésie, sans cela je soutiendrais le contraire. Celui-ci est l'un de ceux qui parlent le plus à l'âme, c'est vrai. Mais la nature vous en réserve d'autres qui ne sont pas moins élevés.

— Je le crois, je le crois.

— Si vous êtes convaincu, je m'arrête.

Il y eut un moment de silence.

— Je voudrais bien, dit alors Edouard, savoir ce qu'il peut y avoir au pied du rocher sur lequel nous sommes en ce moment.

— Mais, vous venez de le voir : la mer, la vaste mer !

— Non ! ne croyez pas cela. Immédiatement au-dessous de nous il y a autre chose que la mer.

— Tiens, tiens ! fit René, c'est une idée cela, autre

des. L'empereur les ayant reçus, sur leur demande, en audience particulière, les évêques n'ont pas caché leurs préoccupations et leurs craintes sur l'avenir de la papauté. Ils voyaient avec douleur, disaient-ils, le triomphe de l'insurrection dans les Etats du pape, la fausse position que les événements lui faisaient, les dangers que la personne même du Saint-Père pouvait courir, et la nécessité où une situation encore plus grave pouvait le mettre de quitter Rome.

• L'empereur aurait répondu qu'il ne voyait pas les choses aussi en noir ; qu'il ne pensait pas que le pape fut obligé ou entraîné à quitter Rome, où l'armée française ne cesserait de veiller respectueusement à sa sécurité ; mais si, malgré tout, le Saint-Père abandonnait ses Etats, l'empereur aurait déclaré que lui-même ne retirerait pas son armée de Rome, qu'il ne verrait pas, dans le départ du pape, une aussi fâcheuse complication et ne s'en tourmenterait pas autant que les évêques. Dans ce cas, aurait-il ajouté, il promulguerait les codes français dans les Etats Romains ; il donnerait à ces Etats une organisation — administration, justice, finances, police, etc., — sur le modèle de ce qui existe en France ; puis, quand il aurait ainsi réalisé des réformes de nature à satisfaire les populations, rétabli l'ordre et le calme, il s'empresserait de faire savoir au pape que, lorsque Sa Sainteté voudrait rentrer à Rome, elle y trouverait la sécurité qu'elle pouvait désirer et ne s'y verrait plus aux prises avec les difficultés qui avaient si fâcheusement aggravé la situation actuelle ; et qu'enfin, si le pape refusait absolument de venir remonter à Rome sur son trône pontifical entouré des institutions conformes à l'esprit du siècle et si ardemment réclamées par les vœux des populations, l'empereur avisera avec les grandes puissances de l'Europe.

• Je tiens de bonne source, sans toutefois en garantir l'authenticité, ce récit d'une entrevue de l'empereur et de quelques évêques. Mais on ne m'a pas dit ce que les prélates auraient répondu à cette franche et ferme déclaration de l'empereur, sur la conduite qu'il tiendrait dans le cas où le pape abandonnerait Rome. Il me semble, toutefois, que si le Saint-Père en arrivait à cette extrémité, une semblable conduite de l'empereur Napoléon aurait la pleine approbation des Romains eux-mêmes, de l'Italie et de l'Europe.

CONFÉDÉRATION SUISSE

De nouvelles déclarations signées par des citoyens et représentants des communes du Chablais et du Faucigny reitèrent l'expression de leurs vœux qui sont : de rester attachés à la monarchie sarde, et, s'ils devaient en être séparés, d'être réunis à la Confédération suisse.

chose que la mer ! Il s'agit de s'en convaincre.

Et les voilà tous les deux, cherchant dans les broussailles épaisse une ouverture par laquelle il fut possible de passer la tête. A force de chercher, ils trouvèrent un endroit du taillis moins fourré que le reste.

— Voilà notre affaire, dit Edouard, et, tirant son couteau de sa poche, il tailla non sans peine, à droite et à gauche, les branches des buissons, ce qui fit en quelques instants un œil-de-bœuf fort coquet. Il mettait la dernière main à son opération, lorsqu'une mélodieuse s'éleva dans les airs.

— Ciel ! s'écria René en regardant vainement autour de lui.

— Nous sommes sûrement au pays des fées, répondit Edouard. Quelle idée ! s'écria-t-il tout à coup.

Et passant sa tête dans la lucarne qu'il avait ouverte, il resta quelques instants dans une attitude immobile.

Bientôt il se retourna et montra à René un visage à la fois pâle et joyeux. A son tour, René alla se mettre au poste d'observation, et là il fut témoin d'étranges choses. La musique ne s'arrêtait pas et les échos en redisaient les accents mélodieux....

Quelques instants après, les deux amis, silencieux, sombres, perdus dans leurs pensées, redescendaient les flancs de la montagne, pour aller retrouver la place où M. Jacques Fleury les avait laissés.

(La suite au prochain numéro).

Suivant quelques journaux, la mission de M. Tourte à Turin, où il est arrivé mercredi, aurait essentiellement pour objet :

1^e La question des évêchés lombards, soit la suppression de la juridiction ecclésiastique exercée dans le Tessin et dans une partie des Grisons par des prélats étrangers ;

2^e Le rétablissement sur l'ancien pied des rapports entre les deux pays, rapports dont la bienveillance du côté de la Sardaigne aurait été diminuée ensuite de divers incidents de la politique fédérale durant la dernière guerre ;

3^e Enfin, et surtout l'éventualité d'un changement dans la situation de la Savoie.

— Depuis plusieurs jours il arrive à Berne par le chemin de fer de nombreux transports de chevaux venant de la Bavière et du Wurtemberg, et qui sont dirigés immédiatement sur Neuchâtel. Ces chevaux sont destinés au Piémont.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — On s'occupe en ce moment assidûment de plusieurs projets pour l'agrandissement et l'embellissement de la ville fédérale. Une première assemblée pour discuter ce sujet a été suivie d'une seconde non moins fréquentée, dans laquelle M. le colonel Gangllet a examiné les attaques plus ou moins déguisées de M. le conseiller fédéral Staempfli contre le conseil communal de la ville de Berne en signalant des inexactitudes et des insinuations malveillantes en grand nombre. M. Gangllet a terminé en présentant plusieurs propositions qui ont obtenu l'assentiment général, et qui tendent d'un côté à assurer à la nouvelle rue à construire en face du palais fédéral un débouché direct, et de l'autre à la conservation des Petits-Remparts, une des promenades les plus magnifiques de l'Europe.

Bâle-Ville. — Le scandale produit par le missionnaire Heibich a été porté au Grand Conseil. Le colonel Bachofen a demandé que le gouvernement réprimât les abus de la chaire. Après une discussion fort vive de trois heures, la motion, d'abord déclarée urgente par 69 voix contre 8, a été repoussée par 44 voix contre 42, ce qui équivaut à son adoption. Une action en diffamation est intentée à deux journaux de Bâle-Campagne et de Zurich qui se sont occupés de cette affaire en termes peu flatteurs pour le prédicateur et pour la société des missions.

Fribourg. — Le conseil communal de Fribourg a nommé secrétaire-adjoint du dit conseil M. Maillard-de Forell, en remplacement de M. Loffing. L'heureux élu ne possède que 35,000 livres de rentes inscrites à l'impôt. Il est curieux de voir des patriciens-rentiers postulant avidement pour un emploi qui rapporte à peine mille francs !

— La justice informe sur la disparition d'Antoine Berset, de Villarsiviriaux, qui n'est pas revenu depuis le 30 janvier, jour où il a vendu des porcs à la foire de Bulle. On a retrouvé son char démonté et brisé encore attelé d'un cheval.

Valais. — La neige est tombée sur les montagnes en si grande abondance que certaines localités, exposées aux avalanches, courent de véritables dangers. De ce nombre sont les Bains-de-Loëche, où la neige atteint 5 et l'on dit même 7 pieds de hauteur. En revanche, de Martigny en bas, elle n'a pas tenu et le sol est entièrement découvert.

Dans la vallée de Lœtschen, une avalanche est tombée vis-à-vis de Feren, dans un endroit où il n'y en avait jamais eu. Les communications de cette vallée avec la plaine ont été complètement interrompues pendant plusieurs jours. Dans les montagnes de Conthey, la nuit du 20 janvier dernier, une avalanche, dans sa chute impétueuse, a emporté, sur une étendue d'environ 20 mille toises, toute une forêt avec plusieurs chalets. Dans la vallée d'Hérens, un accident plus triste encore est arrivé : Un père de famille, âgé d'environ 44 ans, a trouvé la mort avec l'un de ses fils dans une terrible avalanche, au moment où ils allaient pour se frayer un chemin au milieu des neiges, dans un mayen fort rapide et très élevé. Des cris d'alarme se firent entendre du versant opposé ; mais un ouragan épouvantable, avant-coureur du désastre, obscur-

cit le ciel et ne laissa pas le temps aux malheureux, victimes de leur courageux dévouement, de trouver leur salut dans la fuite.

Depuis que ces lignes sont écrites, il a encore neigé, de sorte que les dangers sont loin d'avoir disparu.

CANTON DE VAUD

Le Conseil d'Etat a accordé une patente de pharmacien à M. Rodolphe Decollongy, à Apples. — M. J.-F. Pache, à Bournens, est promu au grade de capitaine quartier-maître du bataillon de réserve du 7^e arrondissement.

La place d'huissier exploitant du cercle de Lausanne est mise au concours.

On nous demande l'insertion des communiqués ci-après en réponse à une correspondance datée de Berne, publiée vendredi dernier par la *Gazette Vaudoise*, et à laquelle plusieurs citoyens ont déjà répondu dans nos colonnes, témoignant ainsi de la juste indignation et de l'irritation bien naturelle qu'excitent parmi nos populations les procédés de cette feuille. La correspondance dont il est ici question, quoique datée de Berne, trahit facilement son origine ; elle prouve un parti pris chez les écrivains de la *Gazette Vaudoise*, celui de dénigrer, d'insulter et de calomnier le canton de Vaud, son administration, ses autorités, et par elles le peuple de qui elles relèvent et qui les choisit. Heureusement, pour l'honneur et la moralité du pays, la *Gazette Vaudoise* ne tardera pas à succomber à cette tâche qui, tous les jours lui est rendue plus difficile, l'isolement se fait de plus en plus autour d'elle, le seul résultat qu'elle obtient de ses attaques incessantes, injustes, déloyales, c'est le mépris public.

Avenches, 7 février 1860.

Il paraît que les révisionneurs chefs ne sont pas encore près de terminer leur campagne contre nos représentants cantonaux et fédéraux ; mais c'est avec plaisir que nous les voyons perdre du terrain et se couvrir de ridicule à chacune de leurs tentatives d'agitation. Leurs assemblées dites populaires à Lausanne et à Nyon ont prouvé jusqu'à l'évidence que les plus ardents de ces Messieurs en veulent surtout, sinon uniquement, aux personnes mais pas aux choses, et le *fiasco* monstrueux de ces assemblées démontre d'une manière tout aussi évidente que la grande majorité des citoyens n'entendent pas les suivre sur ce terrain là ; au contraire, le peuple a pleine confiance en ses mandataires actuels et dans le travail des commissions législatives nommées par le Conseil d'Etat, malgré les dénigrements dont la *Gazette vaudoise* a cherché à les accabler.

J'ai vu avec plaisir relever les attaques de ce journal contre nos mandataires à Berne, attaques dont la fausseté est si évidente qu'elles ne servent qu'à le couvrir d'un plus grand ridicule. N'est-il pas, en effet, dérisoire de dire et d'admettre que les Conseils fédéraux choisissent dans la députation vaudoise qu'ils n'estiment pas, qui est composée, suivant ce journal, d'ignorants, d'hommes sans énergie et hargneux ! un président et de nombreux commissaires ! Par ces ridicules assertions, vous faites un beau compliment à vos chers amis des Conseils fédéraux, jeune *Gazette* !

Quoi ! c'est manquer d'énergie et être hargneux et mésestimé que de lutter courageusement, sans relâche en faveur des idées vaudoises et lutter avec succès contre des adversaires habiles, énergiques, opiniâtres et prévenus !

Vos accusations, dame *Gazette* peu vaudoise, tombent d'elles-mêmes devant le compte-rendu des séances des Conseils qui prouve le rôle honorable et distingué de notre députation. Vous ne ferez prendre à personne des vessies pour des lanternes, si ce n'est peut-être à ceux qui se contentent de la lecture de votre feuille, qui a bien soin de tenir la lumière sous le boisseau.

La jeune *Gazette* pourrait nous renseigner sur le but de ses allégations, mais elle ne le fera pas ; on est en conséquence forcé de se contenter de suppositions ; parmi celles que je crois les plus probables, on pourrait mentionner l'intention de détourner l'attention du *fiasco* des assemblées de Lausanne et de Nyon et celle de discréditer nos mandataires fédéraux actuels afin de mieux réussir, l'automne prochain, à faire adopter une liste

de représentants souples et pleins de condescendance à l'égard des confédérés oronistes, disposés à dire *amen* partout, surveillant la marche des vents afin de pouvoir aller avec eux et se trouver toujours avec la majorité pour relever le lustre de la députation vaudoise !

Yverdon, le 8 février 1860.

A la rédaction du *Nouvelliste Vaudois*.

La *Gazette Vaudoise*, dans son numéro du 3 du courant, a inséré une correspondance soi-disant datée de Berne, qui dépasse en injures, en outrages et en provocations tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour dans la presse au service des meneurs révisionnistes.

C'est ainsi qu'il est parlé des *méfaits*, des *terreurs cupides* d'un *Conseil d'Etat gangrené*, agonisant sur ses fauteuils vermoulus, qui n'est plus que l'*expression des appétits sordides d'une coterie*. L'autorité exécutive, dont tous les actes sont soumis au contrôle sévère et conscientieux du Grand Conseil, ne laissera après elle que de *nombreuses plaies à guérir et de grands trous à boucher*. Il faudra, dit-on, *bien des années d'une administration honnête et éclairée pour remédier aux ruines et aux démolisations d'un régime dissolvant et corrupteur*.

Le Grand Conseil lui-même, d'après cette correspondance, est le complice de tous ces actes ignominieux et déshonorants. Il a, et c'en est assez, servilement voté l'*escamotage révisionniste du 11 décembre*. Quant à la représentation du canton de Vaud dans l'Assemblée fédérale, jouissant jadis d'une considération si flatteuse, elle n'a d'autres lauriers à recueillir chez nos confédérés, que la *froideur, la répulsion et une mésestime avouée*.

Pour compléter le tableau, on ajoute que *le drapé du pays est porté par des hommes sans énergie, sans lumière et sans conscience*.

Dieu nous garde de rendre solidaires de cette peinture hideuse et repoussante bon nombre de nos concitoyens et confédérés qui ont voté la révision de la constitution. Ce serait mettre en suspicion leur moralité, leur patriotisme et leur dévouement à la cause du progrès.

Il nous suffira de constater et de proclamer bien haut que ce langage cynique, ce dévergondage d'expressions et de sentiments, ces calomnies éhontées retombent de tout leur poids sur le peuple vaudois et les confédérés qui habitent notre canton.

Quoi ! le Grand Conseil, autorité qui émane directement du peuple et qui doit en être la fidèle représentation, n'est pas seulement un corps servile qui donne son adhésion aux démolisations, mais il appelle aux fonctions importantes de l'administration supérieure des citoyens sans énergie, sans lumière et sans conscience, qui laisseront de nombreuses plaies à guérir, de grands trous à boucher et des méfaits desquels la presse suisse est préoccupée !

Quoi ! la députation vaudoise à l'Assemblée fédérale, qui vient de remplir le mandat dont elle a été investie avec autant de talent que de patriotisme, qui a figuré mainte fois à la présidence du Conseil des Etats et du Conseil national et dans toutes les commissions importantes, n'aurait observé autour d'elle que de la froideur, de la répulsion et un véritable éloignement !

Ces appréciations d'un esprit égaré sont un outrage à l'adresse de nos confédérés.

Et il s'est trouvé une plume suisse, devons-nous dire vaudoise, pour écrire ce libelle injurieux et diffamatoire pour tout ami de son pays.

La liberté de la presse, comme tant d'autres institutions libérales, porte avec elle ses inconvénients et ses immenses avantages. Mais jamais, en remontant si haut qu'il est possible de le faire dans notre histoire, nous n'avons trouvé quelque chose qui dénote à tel point l'absence de pudeur et d'idées généreuses. Cet écrit laisse bien en arrière tout ce qui peut être sorti des combinaisons les plus perfides et des passions perverses poussées jusqu'au paroxysme.

Assez longtemps le mépris du silence a été notre seule réponse à toutes les turpitudes ourdies contre notre pays. Assez longtemps des hommes dégradés et sans patriotisme ont pu impunément calomnier et salir le canton de Vaud qu'ils aspirent néanmoins à gouverner.

